

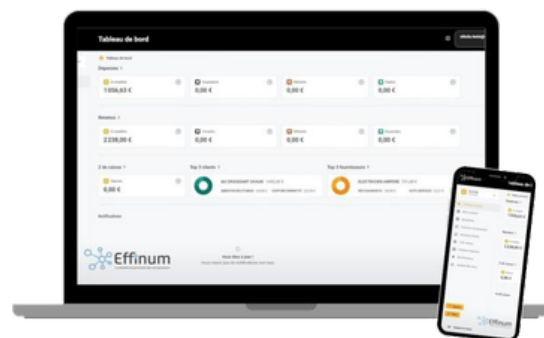
LE VRAI / FAUX DE LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Déjouez les idées reçues et les arnaques pour aborder la réforme en toute sérénité avec Cerfrance Orne.



Pourquoi ce guide ?

À l'approche de la réforme, les fausses informations circulent et les tentatives de fraude (faux e-mails de mise à jour, usurpation de RIB, faux formulaires) se multiplient. Cerfrance Orne rétablit la vérité pour vous aider à y voir clair et sécuriser votre entreprise.



1

« Mon numéro SIREN à 9 chiffres est la seule information nécessaire pour recevoir mes factures. »



VRAI

Votre numéro SIREN est votre unique identifiant officiel dans l'annuaire national. Il suffit à vos fournisseurs pour vous adresser leurs factures électroniques. Vous n'avez aucun code de routage, RIB ou identifiant confidentiel à fournir.

2

« Dès septembre 2026, je dois obligatoirement émettre toutes mes factures en format électronique. »



FAUX

Au 1er septembre 2026, l'obligation légale pour toutes les TPE, PME, exploitations agricoles et professions libérales concerne uniquement la réception de factures d'achats (uniquement si vos fournisseurs ont l'obligation ou ont souhaité anticipé). L'obligation d'émission (envoyer vos propres factures clients au format électronique) n'interviendra qu'au 1er septembre 2027. Vous avez donc tout le temps de vous organiser (avec nous si vous le souhaitez).

3

« L'accès à la plateforme agréée Effinum est déjà inclus dans mon offre Cerfrance Connect. »



VRAI

Le réseau Cerfrance est propriétaire de sa propre plateforme agréée : Effinum. Solution souveraine, sécurisée et transparente, elle est accessible directement depuis votre espace Cerfrance Connect sans aucun abonnement supplémentaire ni frais cachés* ni aujourd'hui ni dans 1 ou 2 ans.

*volume complémentaire clairement inscrit à votre contrat

4

« Je vais devoir payer un logiciel privé très cher et changer mes habitudes. »



FAUX

Inutile de souscrire à des abonnements coûteux auprès d'éditeurs tiers. Effinum est totalement interconnectée avec vos outils habituels Cerfrance pour vous éviter toute double saisie. Votre plateforme est déjà incluse dans votre contrat Cerfrance.

5

« Mon adresse e-mail habituelle (ex: contact@entreprise.fr) suffit pour recevoir mes factures. »



FAUX

Le système d'e-mail classique avec une pièce jointe PDF ne répond pas aux exigences de la réforme. C'est l'annuaire national officiel qui oriente automatiquement vos factures vers votre plateforme Effinum grâce à votre numéro SIREN.

6

« Si je reçois un e-mail me demandant mes identifiants ou un RIB pour la facture électronique, je dois répondre. »



FAUX - ATTENTION DANGER !

Aucun fournisseur (ni EDF, ni vos coopératives, ni Cerfrance, ni tout autre) n'a besoin de vos codes d'accès ou de votre RIB pour vous adresser une facture.



LE RÉFLEXE CERFRANCE

Ne cliquez sur aucun lien externe. Prenez l'initiative d'envoyer vous-même votre fiche d'adressage SIREN à vos fournisseurs clés et à l'adresse mail habituelle.

7

« Pendant l'année de transition, si un fournisseur m'envoie encore du papier ou un PDF par e-mail, ma gestion continue normalement. »



VRAI

Tous vos fournisseurs ne basculeront pas le même jour. En attendant la généralisation, vous continuez à centraliser vos factures papier ou e-mails comme vous le faisiez habituellement.

8

« Je vais devoir me connecter tous les jours sur Effinum pour vérifier mes factures. »



FAUX

Effinum fonctionne comme une boîte aux lettres, elle est juste numérique. Vos factures s'y déposent en toute sécurité et y sont conservées. Vous la consultez simplement à votre rythme, au moment où vous traitez votre gestion d'entreprise.

9

« Je suis agriculteur en autofacturation ou commerçant en B2C, je ne suis pas concerné. »



FAUX

Même si vous ne facturez qu'à des particuliers ou si vos acheteurs (coopératives, négoce) gèrent l'autofacturation, vous avez des fournisseurs (électricité, carburant, matériel, abonnements). Vous devez donc être en mesure de recevoir leurs factures sur la plateforme dès septembre 2026. Nos équipes sécurisent vos fiches d'adressage pour qu'aucun flux ne soit bloqué.



Hotline dédiée :

02 33 31 48 53



www.orne.cerfrance.fr



Permanences sans RDV (tous les lundis matin de 8h30 à 12h00) : Alençon, L'Aigle, Flers, Domfront, Argentan et Bellême.



Une question ou un doute ?

Ne restez pas seul face à un e-mail suspect ou un blocage technique. Nos experts métiers de l'Orne sont à votre écoute :